

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 40085 Numéro SIREN : 487 661 654 Nom ou dénomination : GROUPE TELEGRAMME

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 2781

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02.98.43.31.31 Fax 02.98.43.82.98

RECEPISSE DE DEPOT

GROUPE TELEGRAMME

7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

V/REF :
N/REF : 2007 B 40085 / 2019-B-2781

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 09/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

GROUPE TELEGRAMME
Société par actions simplifiée
7 Voie d'Acces au Port
29600 Morlaix

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2781 le 09/07/2019
R.C.S. BREST 487 661 654 (2007 B 40085)

Fait à BREST le 09/07/2019,
LE GREFFIER



Y. B.
B. B.

1 - BILAN ACTIF

LE 09 JUL. 2019

DGFIP N° 2050 2019

R.C.S. BREST

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7 VOIE D'ACCES AU PORT 29600 MORLAIX

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 8 7 6 6 1 6 5 4 0 0 0 2 9

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	555	AK	555
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	86 078	AU	45 541
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	29 389 537	CV	29 389 537
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	29 476 170	BK	46 096
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	246 768	BY	246 768
	Autres créances (3)	BZ	43 577	CA	43 577
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités	CF	28 147	CG	28 147	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 312	CI	3 312	
TOTAL (III)	CJ	321 803	CK	321 803	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	29 797 973	1A	46 096

GROUPE TELEGRAMME
 SAS au capital de 12 459 848,80 €
 7, voie d'accès au Port - 29600 MORLAIX
 487 661 654 RCS Brest

Antoine Cornu
EL

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	12 459 849	DA	12 459 849
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	12 577 994
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK		DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 245 985
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1		DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ		DG	29 586
	Report à nouveau			DH	1 168 136
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	725 907
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	55 327
				DL	28 262 784
			TOTAL (I)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
			TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	10 131
			TOTAL (III)	DR	10 131
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	900 990
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	52 328
	Dettes fiscales et sociales			DY	525 645
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
			TOTAL (IV)	EC	1 478 962
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29 751 877
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1D	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1E	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1F	
				EG	1 478 962
				EH	

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	2 075 690	FH		FI	2 075 690
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 075 690	FK		FL	2 075 690
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 280
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 083 970
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	170 971
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	40 066
	Salaires et traitements *					FY	1 093 532
	Charges sociales (10)					FZ	748 204
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	16 960
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 178
	Autres charges (12)					GE	29 700
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 100 612
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(16 642)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	756 030
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 634
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	758 664
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 605
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	14 605
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	744 059
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	727 417

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 880
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 881
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 698
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	551
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 253
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	628
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 138
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 848 514
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 122 607
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	725 907
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 310
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	542
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	756 030
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Divers ajustements	5	1
Valeur nette comptable/cession de titres	4 698	5 880	
Dotations aux amortissements dérogatoires	551		
TOTAL GENERAL	5 253	5 881	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
VOIR DETAIL EN ANNEXE			
TOTAL GENERAL	542	1 310	

DGFIP N° 2053 2019

Extension 2

GROUPE TELEGRAMME[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	555	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2				KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	82 975	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	3 103	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN	86 078	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T
Autres participations							8U	29 134 046	8V		8W	260 189	
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V		
TOTAL IV							LQ	29 134 046	LR		LS	260 189	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	29 220 679	ØH		ØJ	260 189	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	555	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	82 975	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	3 103	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	86 078	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				IØ		ØX	4 698	ØY	29 389 537	ØZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ	4 698	NK	29 389 537	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 698	ØL	29 476 170	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2019

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	555	PF		PG		PH	555
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	26 177	QI	16 595	QJ		QK	42 772
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 404	QM	365	QN		QO	2 769
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	28 581	QV	16 960	QW		QX	45 541
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	29 136	ØP	16 960	ØQ		ØR	46 096

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL	551		NM			NO
Total général (I + II + III+IV)		NP	551	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	551	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	551

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	54 777	551	55 327
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	54 777	551	55 327
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	8 952	1 178	10 131
	TOTAL II	5Z	8 952	1 178	10 131
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	63 729	1 729	65 458
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 178	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ	551	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

GROUPE TELEGRAMME

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL	8 952	1 178		10 131

TOTAL	8 952	1 178		10 131
--------------	--------------	--------------	--	---------------

SOMME DES EXTENSIONS	8 952	1 178		10 131
-----------------------------	--------------	--------------	--	---------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	246 768		246 768				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	9 458		9 458				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 140		6 140				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	26 462		26 462				
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 517		1 517				
	Charges constatées d'avance				VS	3 312		3 312				
	TOTAUX					VT	293 656	VU	293 656	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	900 990		900 990					
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	52 328		52 328					
Personnel et comptes rattachés				8C	260 954		260 954					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	178 991		178 991					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	65 536		65 536					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	20 164		20 164					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	1 478 962	VZ	1 478 962					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	12 500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	12 500 000						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2018

725 907

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	6 783	
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 473
			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	2 138	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WO		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	736 301

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs		WH	1 182	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WW		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	37 802	
Mesures d'incitation	Produit net des actions et parts d'intérêts :					XA	718 229
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
			Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA			
			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			
				Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	722 045

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		XI	14 256	XJ	
bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	14 256	XO	

DGFIP N° 2058-A 2019

Extension

GROUPE TELEGRAMME

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]**TOTAL**

2 634

SOMME DES EXTENSIONS

2 634

partial surface ...

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : **GROUPE TELEGRAMME**

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	123 483
--	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis AL. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓		↓	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	798 572	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	767 241		Dividendes		ZE	397 677
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	ØF	1 565 813		Report à nouveau		ZG	1 168 136
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	1 565 813
					TOTAL II			

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	14 625	XQ	14 625
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	65 768
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	90 579
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	170 971
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	6 059
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	34 007
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	40 066
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	415 138
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	23 337
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *				ØB	1 102 523
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH				
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	CESSION DE TITRES	4 698			4 698
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	5 880	1 182			1 182	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2019

Néant ☒ X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2019

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 12,8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ②*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROUPE TELEGRAMME

Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : **GROUPE TELEGRAMME**

Néant ☐

Exercice ouvert le : **01/01/2018**

et clos le : **31/12/2018**

Durée en nombre de mois : **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	6
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 075 690
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	2 075 690

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	8 280
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	8 280

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	156 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	29 700
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	186 047

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 897 923
-----------------------------	------------------------------------	----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 897 923
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S.A, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE) EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	2 075 690
Effectifs au sens de la CVAE					EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	
Période de référence		du	GY		au	GZ
Date de cessation					HR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 48766165400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600 VILLE MORLAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 844
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	78	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	106 205
---	----	----	--	----	---------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 48766165400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TELEGRAMME

ADRESSE (voie) 7 VOIE D'ACCES AU PORT

CODE POSTAL 29600

VILLE MORLAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SA	Dénomination	GROUPE TELEGRAMME MEDIAS		
N° SIREN (si société établie en France)	9 2 5 7 5 0 3 2 5			% de détention	83,85
Adresse :	N° 7	Voie	VOIE D'ACCES AU PORT		
	Code Postal 29600	Commune	MORLAIX		
		Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Dépôt N° 2019/B/2781

LE 09 JUIL. 2019

R.C.S. BREST

GREFFE

GROUPE TELEGRAMME
S.A.S. AU CAPITAL DE 12 459 848,80 €
7 VOIE D'ACCES AU PORT

29600 MORLAIX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Assemblée Générale du 14 juin 2019

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Boulevard René Fily
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

BLECON & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
260 Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Boulevard René Fily
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

BLECON & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
260 Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

GROUPE TELEGRAMME

Exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée Générale du 14 juin 2019

Aux Associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE TELEGRAMME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment pour ce qui concerne les titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

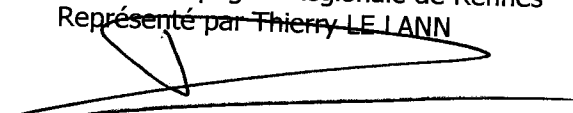
Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS et GUIPAVAS,
Le 23 mai 2019.

Les Commissaires aux comptes,

André TANGUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



BLECON & ASSOCES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représenté par Thierry LE LANN



1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

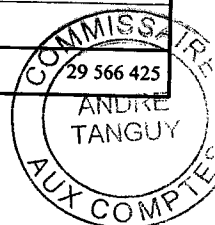
GROUPE TELEGRAMME

		2018			2017
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	555	555		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	86 078	45 541	40 537	57 497
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	29 389 537		29 389 537	29 134 046
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières *				
TOTAL (II)		29 476 170	46 096	29 430 075	29 191 543
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	246 768		246 768	217 460
	Autres créances (3)	43 577		43 577	30 506
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	28 147		28 147	117 616
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	3 312		3 312	9 299
	TOTAL (III)	321 803		321 803	374 882
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif * (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		29 797 973	46 096	29 751 877	29 566 425

BLECON ET ASSOCIES

29 797 973
 46 096
 et de Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 187 500 Euros
 260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
 29801 BREST Cedex 9
 Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



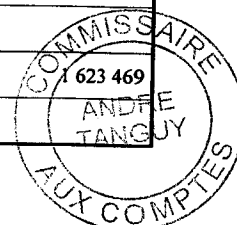
2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

GROUPE TELEGRAMME

		2018	2017
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	12 459 849	12 459 849
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 577 994	12 577 994
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 245 985	1 245 985
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	29 586	29 586
	Report à nouveau	1 168 136	798 572
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	725 907	767 241
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	55 327	54 777
	TOTAL (I)	28 262 784	27 934 004
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	10 131	8 952
	TOTAL (III)	10 131	8 952
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	900 990	901 012
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 328	49 268
	Dettes fiscales et sociales	525 645	673 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	1 478 962	1 623 469
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	29 751 877	29 566 425
RENOIS	Écart de réévaluation incorporé au capital		
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

BLECON ET ASSOCIES
 Sté d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 SAS au capital de 187 500 Euros

 260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
 29801 BREST Cedex 9
 Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16


3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

GROUPE TELEGRAMME

			2018	2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		service	2 075 690	2 141 961	
	Chiffres d'affaires nets		2 075 690	2 141 961	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 268	
	Autres produits		8 280	7 394	
Total des produits d'exploitation			2 083 970	2 155 623	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes		170 971	171 142	
	Impôts, taxes et versements assimilés		40 066	42 459	
	Salaires et traitements		1 093 532	1 154 280	
	Charges sociales		748 204	717 005	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	16 960	16 148
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 178	
	Autres charges		29 700	29 700	
	Total des charges d'exploitation (II)			2 100 612	2 130 734
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(16 642)	24 889	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		756 030	741 325	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés		2 634		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)			758 664	741 325
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées		14 605	12 791	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				12 791	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			744 039	728 534	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			727 417	703 745	

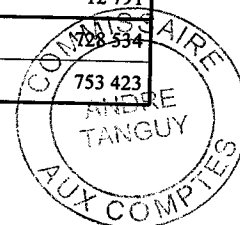
BLECON ET ASSOCIÉS

Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

BLECON ET ASSOCIÉS

Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 €

260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

GROUPE TELEGRAMME

		2018	2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 880	4 374
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	5 881	4 379
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	3
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 698	681
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	551	635
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	5 253	1 319
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		628	3 060
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		2 138	(10 758)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		2 848 514	2 901 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 122 607	2 134 086
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		725 907	767 241
RENOIS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Dont { produits de locations immobilières		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	1 310	206
	Dont { - Crédit-bail mobilier		
	{ - Crédit-bail immobilier		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	542	3 256
	Dont produits concernant les entreprises liées	756 030	741 325
	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		
	Dont transferts de charges		952
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
 SAS au capital de 187 500 euros
 260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
 29801 BREST Cedex 9
 Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16

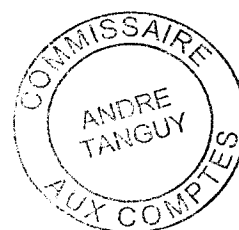


GROUPE TELEGRAMME

Exercice du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



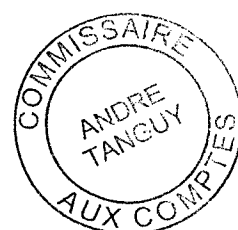
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

	Page
Présentation générale	1
Règles et méthodes comptables	2 - 3
Etat de l'actif immobilisé	4 - 5
Échéance des créances	6
Composition du capital social	7
Etat des provisions	8
Échéances des dettes	9
Comptes de régularisation actif	10
Charges à payer	11
Produits à recevoir	12
Engagements hors bilan	13
Effectif	14
Charges et produits exceptionnels	15
Filiales et participations	16
Entreprises liées et participations	17
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	18

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

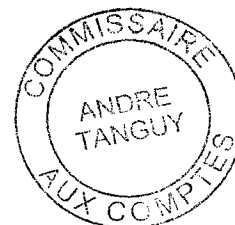
PRESENTATION GENERALE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

CHIFFRES CLES

Durée de l'exercice : 12 mois
Total du bilan : 29 751 877
Résultat avant répartition : 725 907,03

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires,
hors frais d'acquisition,
ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue : Matériel de transport : 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

L'article 231 de la loi de finances pour 2007 a prévu l'incorporation obligatoire, sur le plan fiscal, des frais d'acquisition de titres de participation dans leur coût d'entrée. En conséquence, et conformément à l'avis du CNC N° 2007-C du 15 juin 2007, Groupe Télégramme a décidé de comptabiliser les frais de titres de participation dans leur coût d'entrée.

L'amortissement fiscal s'effectue par comptabilisation d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

CREANCES

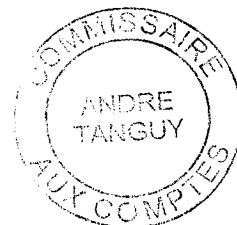
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent les amortissements sur les titres.

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

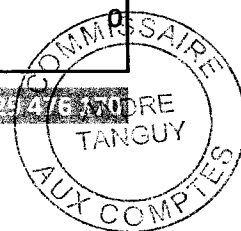
Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS	Valeurs brute au 31/12/17	Augmentations	Diminutions	Valeurs brute au 31/12/18
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	555	0	0	555
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	555			555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 078	0	0	86 078
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	86 078	0	0	86 078
<i>Installations et agencements</i>	0			0
<i>matériel de transport</i>	82 975			82 975
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	3 103			3 103
<i>emballages récupérables et divers</i>	0			0
* Immobilisations corporelles en cours	0			0
* Avances et acomptes	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 134 046	260 189	4 698	29 389 537
* Participations évaluées équivalence				0
* Autres participations	29 134 046	260 189	4 698	29 389 537
* Autres titres immobilisés				0
* Prêts et autres immob. Financières				0
TOTAL	29 220 679	260 189	4 698	29 476 156

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 187 500 euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9

Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 97 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

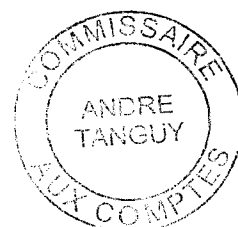
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Société :
Exercice

GRUPE TELEGRAMME
2018

AMORTISSEMENTS	Cumul au 31/12/17	Augmentations	Diminutions	Cumul au 31/12/18
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	555	0	0	555
* Frais d'établissement et de recherche				
* Autres immobilisations incorporelles	555			555
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 581	16 960	0	45 541
* Terrains				0
* Constructions				0
<i>Sur sol propre</i>				0
<i>Sur sol autrui</i>				0
<i>Installations et agencements</i>				0
* Install. Techniques Matériel & Outil.				0
* Autres Immobilisations corporelles	28 581	16 960	0	45 541
<i>Installations et agencements</i>	0			0
<i>matériel de transport</i>	26 177	16 595		42 772
<i>mat. De bureau, informatique, mobilier</i>	2 404	365		2 769
<i>emballages récupérables et divers</i>				0
* Immobilisations corporelles en cours				0
* Avances et acomptes				0
TOTAL	29 136	16 960	0	46 096

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

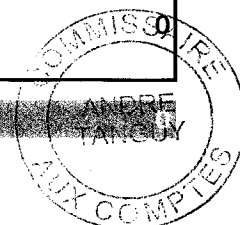
Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF - ECHEANCES		
	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	0	0	0
* Créances rattachées à des participations			
* Prêts			
* Autres créances immobilisées			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	293 656	293 656	0
* Clients et comptes rattachés	246 768	246 768	
<i>clients douteux ou litigieux</i>		0	
<i>autres clients et comptes rattachés</i>	246 768	246 768	
* Personnel et comptes rattachés		0	
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
* Etat et autres collectivités publiques	42 060	42 060	0
<i>Etat, impôt sur les bénéfices</i>	9 458	9 458	
<i>Etat, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	6 140	6 140	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	353	353	
<i>Divers Etat et autres collectivités publiques</i>	26 109	26 109	
* Groupe et associés		0	
* Débiteurs divers	1 517	1 517	
* Charges constatées d'avance	3 312	3 312	
TOTAL	293 656	293 656	0

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9

Tél : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

EN NOMBRE D'ACTIONS	Nombre au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Nombre au 31/12/18
* Actions ordinaires	91 539			91 539
* Actions de préférence	20 510			20 510
TOTAL	112 049	0	0	112 049

VALEUR NOMINALE	Valeur au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2018
* Actions ordinaires	10 179 137			10 179 137
* Actions de préférence	2 280 712			2 280 712
TOTAL	12 459 849	0	0	12 459 849

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

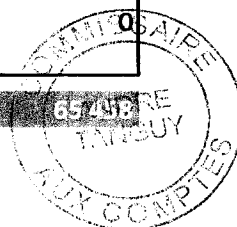
PROVISIONS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

IMMOBILISATIONS	Provision au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/18
PROVISIONS REGLEMENTEES	54 777	551	0	55 327
* Amortissements dérogatoires	54 777	551		55 327
* Autres provisions réglementées				0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	8 952	1 178	0	10 131
* Litiges				0
* Garanties données aux clients				0
* Pertes sur marché à terme				0
* Amendes et pénalités				0
* Pertes de change				0
* Pensions et obligations similaires				0
* Impôts				0
* Renouvellement des immobilisations				0
* Grosses réparations				0
* Charges soc; et fisc. Sur congés payer				0
* Autres prov. Pour risques et charges	8 952	1 178		10 131
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0
* Immobilisations incorporelles				0
* Immobilisations corporelles				0
* Immobilisations financières				0
<i>Titres mis en équivalence</i>				0
<i>Titres de participation</i>				0
<i>autres immobilisations financières</i>				0
* Stocks et en cours				0
* Clients				0
* Autres provisions pour dépréciation				0
TOTAL	63 729	1 729	0	65 458

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9

T 02 98 02 55 33 - Fax 02 97 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

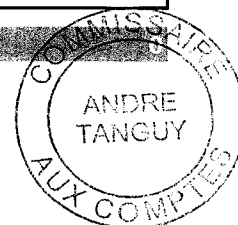
L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur les commandes en cours.

DEGRE DE LIQUIDITE DU PASSIF - ECHEANCES

	Montant brut au bilan	à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
* Emprunts obligataires convertibles				
* Autres emprunts obligataires		0		
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	900 990	900 990		
à un an au maximum à l'origine	900 990	900 990		
à plus d'un an à l'origine				
* Emprunts et dettes financières diverses		0		
* Fournisseurs et comptes rattachés	52 328	52 328		
* Personnel et comptes rattachés	260 954	260 954		
* Dettes fiscales et sociales	264 691	264 691	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	178 991	178 991		
Etat, impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	65 536	65 536		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	20 164	20 164		
* Dettes sur immobilisations	0	0		
* Groupe et associés	0	0		
* Autres dettes	0	0		
* Produits constatés d'avance	0	0		

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9

Tel : 02 58 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

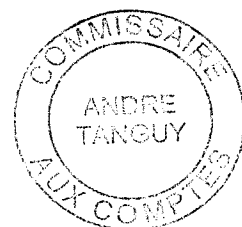
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2018

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	AU 31/12/18	AU 31/12/17
* Charges d'exploitation	2 300	8 259
* Charges financières	1 012	1 040
* Charges exceptionnelles		
TOTAL	3 312	9 299

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
 SAS au capital de 187 500 Euros
 260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
 29801 BREST Cedex 9
 Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES A PAYER

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2018

	Montants au 31/12/18	Montants au 31/12/17
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	990	1 012
* Emprunts obligataires convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts et dettes financières diverses	990	1 012
* Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
* Groupe et associés		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	12 471	16 281
DETTES FISCALES ET SOCIALES	279 889	322 666
* Personnel et comptes rattachés	259 725	296 370
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	20 164	26 296
AUTRES DETTES	0	0
TOTAL	293 350	339 959

- Intérêts courus	989,83	1 012,21
- Factures à recevoir	12 471,38	16 280,82

Personnel et comptes rattachés

- Provisions pour congés payés	123 483,48	146 841,63
- Provisions pour ancienneté et divers	84 168,08	100 430,41
- Provisions pour intéressement	52 072,95	49 098,36

Etat et autres collectivités publiques

- Taxe apprentissage	7 497,00	7 578,00
- Formation continue	8 599,68	14 692,93
- Taxe organique RSI C3S	0,00	0,00
- Taxe sur les véhicules de société	1 472,50	1 842,00
- CVAE - CET	0,00	2 183,00
- Taxe sur les salaires	2 595,00	0,00

BLECON ET ASSOCIES

Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9

Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16

Autres dettes

- Clients avoirs à établir	0,00	0,00
----------------------------	------	------



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRODUITS A RECEVOIR

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2018

	Montants au 31/12/18	Montants au 31/12/17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
* Créances rattachées à des participations		
* Autres immobilisations financières	0	
CREANCES	27 979	1 542
* Clients et comptes rattachés	0	0
* Personnel et comptes rattachés	0	0
* Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
* Etat et autres collectivités publiques	26 462	0
* Autres créances	1 517	1 542
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	27 979	1 542

- Intérêts à recevoir		
- Fournisseurs avoirs à recevoir	1 516,75	1 542,36
- Clients factures à établir		0,00

Personnel et comptes rattachés

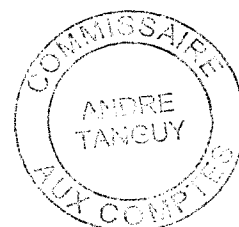
- Provisions pour congés payés
- Provisions pour ancienneté et divers
- Provisions pour interressement

Etat et autres collectivités publiques

- Taxe apprentissage		
- Formation continue		
- Taxe organic RSI C3S		
- Taxe sur les véhicules de société		
- CVAE - CET		
- Taxe sur les salaires		
- Etat produit à recevoir (réclamation taxe 3% sur dividendes	26 109,00	23 475,00

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16
353,00

Par une décision du Conseil constitutionnel N° 2017-660 QPC du 6 octobre 2017, les dispositions prévues par l'article 235 ter ZCA I alinéa 1 du GCI ont été déclarées contraires à la Constitution. Le 21/11/17 la société a réclamé le dégrèvement de la contribution de 3% payée en 2015 et en 2016 soit 23 475 euros.
La somme n'ayant pas été versée au 31/12/18, s'ajoute les intérêts moratoires.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2018

ENGAGEMENTS DONNES PAR L'ENTREPRISE

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite se montent à 419 095,97 euros charges sociales incluses.

Les principaux paramètres de l'indemnité de départ à la retraite sont les suivants :

- Age de départ : 63 ans ;
- Turnover annuel : table adaptée (faible ou moyen) ;
- Taux d'actualisation : 2 % ;
- Taux de progression annuel des salaires : 1% ;
- Taux de charges sociales retenues : cadres 50 % ; journaliste 50%.

Par ailleurs, un régime de retraites complémentaires a été formalisé en 2008, l'engagement se monte à 1 183 765 euros au 31/12/18.

Cautionnement personnel

Groupe Télégramme, s'est portée caution à hauteur de 10% de l'engagement financier de la société LE TELEGRAMME soit 131 089 euros correspondant au service des rentes de retraite supplémentaire concernant sept salariés ou veuves de salariés bénéficiaires géré en interne par la société Le Télégramme pour les années 2018 et 2019.

Puis de 20% dudit engagement pour les années 2020 à 2024, de 40% pour les années 2025 à 2029 et de 50% pour les années à partir de 2030.

BLECON ET ASSOCIES

Sté d'Expertise Comptable

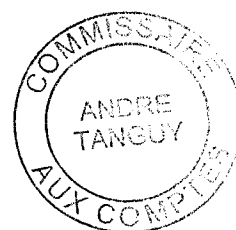
et de Commissariat aux Comptes

SAS au capital de 187 500 Euros

260, rue Augustin Fresnel - BP 10053

29801 BREST Cedex 9

Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EFFECTIF

Société : GROUPE TELEGRAMME

Exercice : 2018

La société a un effectif au 31 décembre 2018 de six personnes.

L'effectif moyen annuel était de 6 personnes.

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2018

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montants au 31/12/18
* Dotation aux amortissements dérogatoires * Dotations aux provisions pour litiges * Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés * Contrôle URSSAF * Pénalités de retard sur contrôle URSSAF * Diverses charges exceptionnelles	551 4 698 5
TOTAL	5 253

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montants au 31/12/18
* Reprise de provisions pour litiges * Produits de cession d'éléments d'actif * Reprise d'amortissements dérogatoires * Divers produits exceptionnels	5 880 1
TOTAL	5 881

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 3
Tél. : 02 98 02 55 35 - Fax : 02 98 02 55 36



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

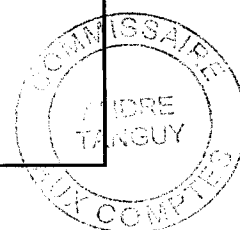
BLECON ET A
Sté d'Expertise C
et de Commissariat
SAS au capital de 16
260, rue Augustin Fres

29801 BREST Cedex 9
Tél. : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 57 52 01 16

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice 2018

FILIALES A + DE 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2018	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2018
* GROUPE TELEGRAMME MEDIAS (ex Le Télégramme de Brest et de l'Ouest) 7 Voie d'accès au Port - 29600 Morlaix	54 862 240	83,85%	29 389 537	29 389 537	0	842 148	2 586 953	756 030

FILIALES entre 10 et 50%	CAPITAUX PROPRES	QP DE CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DETENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CHIFFRES D'AFFAIRES HT 2016	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE EN 2016



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

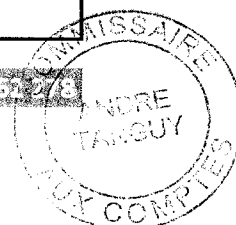
ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Société : GROUPE TELEGRAMME
Exercice : 2018

Part des entreprises liées et des participations à fin décembre 2018 dans les comptes :

	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 389 537	0
* Avances et acomptes sur immobilisations		
* Participations	29 389 537	
* Créances rattachées à des participations		
* Prêts		
* Autres immobilisations financières		
CREANCES	1 476	244 122
* Avances et acomptes versés sur commandes		
* Clients et comptes rattachés	1 476	242 605
* Autres créances		1 517
* Capital souscrit appelé non versé		
DETTES	0	18 156
* Emprunts obligataires et convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts & dettes financières divers		
* Avances et acomptes reçus sur commandes		
* Fournisseurs et comptes rattachés		
* Autres dettes		
* Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		
TOTAL	29 391 013	262 278

BLECON ET ASSOCIES
Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 187 500 Euros
260, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél. 02 98 02 51 35 Fax 02 98 02 01 16



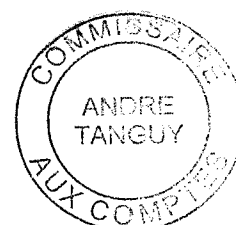
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	11 984 024	12 459 849	12 459 849	12 459 849	12 459 849
B) Nombre d'actions émises	107 770	112 049	112 049	112 049	112 049
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
A) Chiffre d'affaires H.T.	1 896 798	1 970 228	1 965 240	2 141 961	2 075 690
B) Bénéfice avant impôts, amort et provisions (avant participation)	639 814	683 146	780 940	767 950	746 734
C) Impôts sur les bénéfices	12 205	11 545	22 978	10 758	2 138
D) Bénéfice après impôts, amort et provisions	622 902	655 136	745 255	767 241	725 907
E) Montant des bénéfices distribués (1)	384 840	397 677	397 677	397 677	397 677
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2)					
A) Bénéfice après impôts, avant amort et provisions et participation	5,78	5,85	6,65	6,85	6,48
B) Bénéfice après impôts, amort et provisions	5,78	5,85	6,65	6,85	6,48
C) Dividende versé à chaque action ordinaire (2)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
IV. PERSONNEL					
A) Nombre de salariés	6	6	6	7	6
B) Montant de la masse salariale	961 000	1 087 530	997 673	1 154 280	1 093 532
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	603 305	647 470	674 907	717 005	748 204

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

BLECON ET ASSOCIES
*Sté d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
Capital de 167 500 Euros
2, rue Augustin Fresnel - BP 10053
29801 BREST Cedex 9
Tél : 02 98 02 55 33 - Fax : 02 97 32 01 16



LE 09 JUL. 2019

R.C.S. BREST

**PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019**

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 725 907,03 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	725 907,03 €
- à titre de dividendes aux associés	397 677,00 €
et de porter le solde au compte de Report à Nouveau	328 230 ,03 €

Le dividende serait réparti de la façon suivante :

Actions ordinaires :	91 539 X 3 € =	274 617 €
Actions de préférence : 20 510 X 6 € =		<u>123 060 €</u>
Total		397 677 €

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2019.

Il est ici rappelé que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes perçus par les personnes physiques supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique PFU ou « flat tax » de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- Peuvent demander à être dispensés du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune).
La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé concerné, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % perçu à la source sera imputable sur l'impôt dû. En cas d'option pour le barème progressif, un abattement de 40 % est alors applicable sur le montant des dividendes perçus mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est en outre rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier

est établi en France et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés à :

Exercices	Dividendes distribués	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement
31/12/2017	397 677 €	397 677 €	
31/12/2016	397 677 €	397 677 €	
31/12/2015	397 677 €	397 677 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

F64

7, voie d'accès au Port
BP 67243
29672 MORLAIX Cedex
Tél. : 02 98 62 11 33
Fax : 02 98 88 76 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
150 rue Ernest Hemingway
CS 61936
29219 BREST CEDEX 2

REÇU LE
09 JUL. 2019
GREFFE TRIB. COM. BREST

Le 8 juillet 2019

Objet : Dépôt des comptes annuels SAS Groupe Télégramme

Monsieur Le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt au Greffe, les documents de l'exercice 2018, en un exemplaire, certifiés conformes par le représentant légal :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée
- le rapport général du commissaire aux comptes

Le coût de ce dépôt de 45,73 € est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

